



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Octobre 2023 **DÉLIBÉRATION N° 2023/34**

Objet : ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2^{ÈME} CLASSE / CREATION POSTE

Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire

Pour faire suite aux situations d'avancement de grade 2023, il a été constaté pour l'un des agents bénéficiaire, que pour pouvoir prétendre au bénéfice de cet avancement, il était nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (30 heures).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le tableau des emplois de la Commune en vigueur ;

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder à la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (30 heures).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **PRONONCE** la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à temps non complet (30 heures);
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à modifier le tableau des effectifs en ce sens ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 20/10/2023

Publié le : 20/10/2023

Exécutoire le : 20/10/2023

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BECARD

Directeur Général des Services

Le Maire,

Silvio BIELLO